

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2016

Le vingt neuf novembre deux mil seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 21 Novembre 2016.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Ollivier GUERVILLY, Marie Annick HAMON.

Etaient absents: Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET, Joël PIRIOU, Yann COAT (Excusé).

Secrétaire de séance : Gérard LE CABEC.

DPU

Le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes d'acquisition pour des biens soumis à DPU transmises par Maître BIGNON Marc, notaire à PONTRIEUX et Maître BARENTON, notaire à Guingamp.

Elles concernent :

- Une maison d'habitation sise 8 chemin des 4 vents
- des terrains sis Kérouzéver

Ces ventes n'intéressent pas la commune.

N° 01.11.2016 : DEMOLITION DU BLOC SANITAIRES PUBLICS ET DES PARTERRES DE PIERRES

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu la démolition du bloc sanitaire existant ainsi que les parterres de pierres dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg.

Le maire présente différents devis et propose de retenir l'offre de l'entreprise la Scop Bâtisseurs de l'Argoat de SAINT-CLET

- pour la démolition du bloc sanitaires d'un montant Hors Taxes de 2 300 €
- pour la démolition des parterres de pierres d'un montant Hors Taxes de 1 398 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de confier les travaux de démolition du bloc sanitaires existant pour un montant Hors Taxes de 2 300 € et des parterres de pierres pour un montant Hors Taxes de 1 398 € à l'entreprise la Scop Bâtisseurs de l'Argoat de SAINT-CLET.

N° 02-11-2016 : Inventaire des zones humides et des cours d'eau

L'inventaire des zones humides et des cours d'eau a été réalisé par le SMEGA sur la commune de Saint-Clet (Partie Bassin versant du Trieux).

Cet inventaire s'est déroulé selon les prescriptions du SAGE Argoat Trégor Goëlo.

La démarche de concertation a démarré le 6 Octobre 2015 par une réunion publique d'information.

A cette occasion, conformément à la méthodologie du SAGE, la commune a composé un Comité de pilotage associant le monde agricole : Mrs THOMAS René et HAMON Vincent, une association locale de protection de l'environnement : Mr HAMON Claude, des élus : Mrs BOUGET Yannick et LE CABEC Gérard et d'une personne « mémoire » ayant une bonne connaissance du territoire communal : Mr GUYOMARD Gilbert.

L'inventaire de terrain s'est déroulé du 13 Octobre 2015 au 17 Novembre 2015. La population a été informée par voie de presse.

Après présentation de la carte au groupe de travail, des retours sur le terrain ont été réalisés sur les secteurs qui posaient question.

La carte des zones humides et des cours d'eau a ensuite été mise en consultation en mairie durant une période de 1 mois, du 4 Avril 2016 au 6 Mai 2016.

Au cours de cette période, la population locale a pu émettre des remarques sur un cahier en mairie. Le groupe de travail s'est réuni le 24 Octobre 2016 afin d'examiner ces remarques et d'y apporter une réponse.

La carte de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau est donc proposée pour validation au Conseil Municipal.

Les résultats de l'inventaire seront ensuite proposés à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE Argoat Trégor Goëlo pour validation.

A l'issue de cette démarche, le SMEGA remettra le rapport d'étude validé à la commune.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'**inventaire des zones humides et des cours d'eau**.

N° 03.11.2016 : CONSTRUCTION DES TOILETTES PUBLIQUES

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 17 octobre, il avait été décidé de l'aménagement de toilettes publiques au centre bourg dans l'appentis attenant à l'immeuble 4 Place d'Armor.

Le maire présente plusieurs devis et propose de retenir l'offre globale de l'entreprise GOH Bâtiment de Pontrieux pour un montant Hors Taxes de 14 902.33 €, à savoir :

- Gros œuvre, carrelage, menuiserie, peinture, plomberie, électricité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de confier les travaux de construction des toilettes publiques à l'entreprise GOH Bâtiment de Pontrieux pour un montant global Hors Taxes de 14 902.33 €.

N° 04.11.2016 : RENOUELEMENT CONTRAT SACPA – CHENIL SERVICE

Le maire informe l'assemblée que le contrat de capture et de gestion de fourrière animale arrive à échéance au 31 décembre 2016. Le montant forfaitaire annuel pour les communes de 501 à 1000 habitants est fixé à la somme de 677.89 € HT pour un service du lundi matin au samedi inclus.

Pour un contrat avec une prestation 24h/24h, 7 j/7, le tarif est de 1 085.91 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de renouveler le contrat de capture et de gestion de fourrière animale auprès de la société SACPA - Chenil service : contrat du lundi au samedi (jours et heures ouvrables) pour un prix de 677.89 hors taxes.

- autorise le maire à signer le contrat auprès de la société SACPA - Chenil Service.

N° 05.11.2016 : RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif précédemment approuvé en Conseil Communautaire de Pontrieux Communauté lors de l'assemblée du 20 Octobre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le service de l'assainissement collectif.

N° 06.11.2016 : CONVENTION ENEDIS

Le maire fait part à l'assemblée de la demande de la société Bretagne Etudes Services de Brest mandaté par ERDF pour réaliser l'étude concernant le renouvellement électrique haute tension sur la commune.

Le projet prévoit la pose d'un câble haute tension souterrain ERDF sur la parcelle cadastrée AB N° 274, rue de Coz Stang appartenant à la commune.

Afin de donner notre accord sur ce projet, il y a lieu de signer la convention de servitude pour modification du réseau électrique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte la convention de servitude proposée par ENEDIS
- autorise le maire à signer la convention de servitude ASD06 avec ENEDIS et tous les documents s'y rapportant.

N° 07.11.2016 : APPROBATION CHARTE FONDATRICE NOUVEL EPCI

Le maire présente à l'assemblée le projet de charte fondatrice élaboré par le comité de pilotage et transmis à l'ensemble des maires. Ce projet est l'expression du pacte entre les EPCI et communes constitutives de la nouvelle communauté d'agglomération.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette charte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve la charte fondatrice nouvel EPCI.

Le prochain conseil aura lieu le 19 décembre à 18h30 pour désigner le délégué qui siègera au sein du nouvel EPCI GPAAA.

AFFAIRES DIVERSES

N° 08.11.2016 : VENTE DU MINIBUS

Le maire fait part à l'assemblée que l'association le Printemps de saint-clet ou Cap An Trev ont fait une proposition de prix pour l'acquisition du minibus à hauteur de 1 000 €.

Sous réserve de l'avis du Conseil Municipal de Quemper-Guézennec, les élus acceptent, à l'unanimité, de vendre le minibus à l'une des associations au prix de 1 000 € net vendeur. Tous les frais relatifs à la cession seront à la charge de l'acheteur.

Travaux du bourg

L'entreprise LE DU réalise les travaux de renforcement du réseau électrique basse tension et le nouvel éclairage public. La borne de recharge électrique va être également implantée.

L'entreprise RAULT réalise les travaux de renforcement du réseau eau potable pour le compte de Pontrioux Communauté. Les travaux devraient être terminés avant Noël.

Eglise

Le vendredi 2 décembre, à la salle polyvalente, à 18h30, une réunion publique concernant les travaux de l'église aura lieu, organisée par l'association « Pierres et Paysages de SAINT-CLET » en collaboration avec Mr Bernard LE MOEN, architecte.

Fibre optique : Il reste encore des travaux d'égagement à réaliser. Il faut continuer à relancer les propriétaires.

Personnel communal

A compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Morgane SIMON JEANNIN, sera en charge de la cantine scolaire.

Le 5 décembre à Langueux aura lieu une présentation et démonstration de fonctionnement des bornes de charge pour les véhicules électriques.

Indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 2015. Aucun complément à verser par la collectivité.

Conseil Régional

La commission permanente du Conseil Régional a décidé d'attribuer une subvention de 34 413.77 € dans le cadre des travaux de restauration de l'église.